

MAIRIE DE LAVIGNEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de Madame DELHIER Brigitte, maire.

PRESENTS : MMES Brigitte DELHIER, Alice GARNY
MRS. Florian BLEUSE, Cédric DELAITRE, Jérémie DELHIER, Luc DUPRIEZ, Jacques MOREY, Mickaël MUNIER, Sébastien VITTE

Mme GARNY Alice a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2022.

Celui-ci est approuvé à l'**unanimité**. La séance débute à 19H30

Date de la convocation : 14 Octobre 2022

Date d'affichage : 21 Octobre 2022

ORDRE DU JOUR :

- Etat d'Assiette 2022-2023 ;
- Programme de travaux 2023 ;
- Tarif Affouage 2022-2023 ;
- Décision Modificative, ouverture de crédit au 6574 ;
- Prêts à poster CCHVS ;
- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
- SIED 70 Aménagement esthétique du réseau d'électricité ;
- Travaux d'enfouissement d'électricité, choix de la banque ;
- Avenant du devis « Atelier des Fils de Joseph » réalisation d'un plancher pour crèche de Noël

Objet : Etat d'Assiette 2022-2023

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Henry de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
							Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance	Vente	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné
7	AMEL	300	7.01	R		X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	ECLA IRCIE	60	2	R	X		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	RGN	250	3.04	R		X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	AMEL	180	3.98	R		X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	AMEL	180	4.14	R		X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55	AMEL	100	1.85	R		X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	EMP	10	2.38	N		X	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53	ECLA IRCIE	60	3	R	X		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Motif des coupes proposées en report et suppression **par l'ONF**.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf. article L 214-5 du CF)

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouages :

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS pour la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mr MOREY Jacques

Mr DELAITRE Cédric

Mme DELHIER Brigitte

Ventes de bois aux particuliers :

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant peut assister au martelage des parcelles.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Mr DUPRIEZ Luc émet son avis sur la coupe des bois et trouve qu'il y en a toujours beaucoup, Mme le Maire répond qu'ils suivent le plan d'aménagement fourni et qu'ils sont déjà en retard, c'est l'entretien de la forêt.

Objet : Programme de travaux 2023

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la programmation des travaux 2023 dans la forêt communale.

Après avoir pris connaissance des documents remis par l'ONF concernant les divers travaux de sylvicoles et de maintenance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

ACCEPTE le devis de 9 988.40 € HT soit 10 987.24 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Tarif Taxe Affouage 2022-2023

Madame le maire informe le Conseil Municipal que le rôle d'affouage 2022/2023 est arrêté au nombre de 13 affouagistes et que la taxe d'affouage peut donc est fixée.

Après avoir pris connaissance des documents remis par l'ONF concernant l'affouage 2022-2023, décide de fixer le montant de la taxe d'affouage 2022/2023 à 40 € (quarante euros) par affouagiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

ACCEPTE de fixer le montant de la taxe d'affouage 2022/2023 à 40 € par affouagiste,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Décision Modificative, ouverture de crédit au 6574

Le budget étant en suréquilibre en section de fonctionnement il convient d'ouvrir les crédits au compte 6574 pour pouvoir effectuer la subvention pour l'association « Les Ponts de l'Amitié »

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité**,

ACCEPTE l'ouverture de crédit au 6574

AUTORISE, Madame le Maire à signer tout document concernant cette ouverture.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Achats de Timbres, regroupement et conventions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de Commune des Hauts de Val de Saône, a mis en place un regroupement d'achats de Timbres à Poster afin de faire bénéficier les communes de tarifs intéressants.

La commune de Lavigney à souhaiter bénéficier de cette offre pour un lot de 100 enveloppes timbrées sans fenêtre pour un montant de 108.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

ACCEPTE l'achat des timbres à poster,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Désignation d'un conseiller municipal
correspondant incendie et secours**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de M. le Préfet sur la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**,

DESIGNE Mr Cédric DELAITRE comme correspondant incendie et secours

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : SIED 70, Aménagement esthétique du réseau concédé
d'électricité rue du Tertre, rue du Grand Pont et rue
Franche, renforcement de l'éclairage public et création
d'un génie civil de télécommunication**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue du Tertre, rue du Grand Pont et rue Franche, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED70) auquel la commune adhère.

Madame le Maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- Le remplacement d'environ 340 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- La fourniture et la pose de 10 ensembles d'éclairage public, semblable à ceux posés dans la tranche précédente ;
- La création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.
-

Madame le Maire décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DÉCIDE de mettre le dossier en attente jusqu'au Budget Primitif 2023

Objet : Travaux d'enfouissement d'électricité, choix de la banque

Madame le Maire a eu Mr COMPAGNON de la Banque Populaire au téléphone ce jour (21 octobre) concernant le prêt et de nouveaux barèmes vont être renvoyés.

Madame le Maire proposera un conseil extraordinaire dès que tous les documents lui seront parvenus.

Objet : Avenant au devis pour la fabrication d'une crèche de Noël

Madame le Maire présente au conseil municipal l'Avenant du devis de l'Atelier des Fils de Joseph, pour la réalisation d'un plancher afin de faciliter le rangement de la crèche de la nativité.

Après avoir pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'accepter l'avenant du devis d'un montant de 220.00 € HT

AUTORISE Mme le maire à signer tout document concernant l'avenant

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Points abordés :

Pour le 11 novembre il est prévu une cérémonie suivie d'un apéritif.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30.